

Municipal



Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 26 mars 2024

Message du maire

Le printemps est enfin arrivé! Tout d'abord, permettez-moi de souligner le retour de Roxanne Bureau-Grenier au sein de notre conseil municipal. Roxanne, ta passion pour notre municipalité et son avenir est une source d'inspiration. Je suis confiant que tes actions continueront d'enrichir notre communauté.

Je souhaite aussi souligner les 40 ans d'implication du Centre d'Action Bénévole Mékinac. Pour célébrer cet anniversaire significatif et honorer l'engagement de nos bénévoles dévoués, un gala spécial est prévu le 19 avril 2024, à 18h, à la salle des aînés de Saint-Tite.

Et finalement, c'est avec une immense joie et une grande fierté que je vous invite à l'inauguration de notre bibliothèque municipale, qui prendra désormais le nom de Monsieur Claude Naud, en hommage à sa passion indéfectible pour la photographie et l'histoire de notre région. Cette inauguration se tiendra le samedi 6 avril à 10 h 30, et sera l'occasion pour chacun de nous de rendre hommage à un homme exceptionnel, mais aussi de redécouvrir notre bibliothèque, symbole de la richesse culturelle et historique de notre belle municipalité.

Éric Blouin, maire

Condensé des procès-verbaux non-adoptés de mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin et de Sébastien Moreau, Julie Bertrand, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers.

Rés. 2024-03-054 : Adoption du procès-verbal des séances de février 2024

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 8 février 2024 tel que proposé.

Rés. 2024-03-055 : Dépôt de la correspondance de février 2024

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2024.

Rés. 2024-03-056 : Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Le conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Rés. 2024-03-057 : Affichage d'un poste de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein

Le conseil affiche un poste de préposé aux travaux publics saisonnier/temps plein pour un minimum de 28 semaines de travail consécutives par année.

Rés. 2024-03-058 : Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

Le conseil fixe la date suivante pour la réunion de juillet : **8 juillet (2^e lundi)**

Rés. 2024-03-059 : Approbation des comptes de février 2024 et des écritures du journal général

Le conseil adopte les comptes du mois de février 2024 au montant de 605 485,81\$ ainsi que les écritures du journal général.

Rés. 2024-03-060 : Autorisation de signature de l'entente entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais »

Le conseil nomme et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer l'entente à intervenir signer entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Thècle pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais ».

Rés. 2024-03-061 : Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

Le conseil

- Créé un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue des élections;
- Affecte un montant annuel à ce fonds, selon les recommandations de la présidente d'élection;
- Peut utiliser ce fonds pour une élection partielle, conditionnellement à ce que les sommes y ayant été empruntées y soient remboursées avant la prochaine élection générale.

Rés. 2024-03-062 : Demande de gratuité

de la salle Aubin de l'APHA Mékinac

Le conseil accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'APHA Mékinac.

Rés. 2024-03-063 : Demande de contribution financière de la Société canadienne du cancer

Le conseil refuse de contribuer financièrement à la Société canadienne du cancer.

Rés. 2024-03-064 : Demande de contribution financière de l'UPA Mauricie pour la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024

Le conseil refuse de contribuer financièrement à la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2024 de l'UPA Mauricie.

Rés. 2024-03-065 : Demande de contribution financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

Le conseil refuse de contribuer financièrement à la Fondation de la SSS de l'Énergie.

Rés. 2024-03-066 : Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes/ Nomination d'un représentant et d'un substitut afin de représenter la municipalité lors de la vente

Le conseil nomme Éric Blouin, maire, comme représentant et Jacques Tessier, comme substitut, pour agir pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement des taxes du 13 juin 2024.

Rés. 2024-03-067 : Adoption du règlement 408-2024 modifiant l'Annexe A et B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes

Le conseil adopte le règlement 408-2024 modifiant l'Annexe A et B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes avec les modifications au projet de règlement proposées. Julie Bertrand et Roxanne Bureau-Grenier, conseillères, se prononcent contre cette résolution.

Rés. 2024-03-068 : Dépôt du Plan d'action 2024 pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable

Le conseil adopte le Plan d'action 2024 pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable.

Rés. 2024-03-068-01 : Offre de services professionnels d'Englobe pour le contrôle des matériaux lors de la construction du nouveau garage municipal

Le conseil accepte l'offre de services professionnels d'Englobe pour le contrôle des matériaux lors de la construction du nouveau garage municipal au coût de 18 425\$ plus taxes.

Rés. 2024-03-069 : Principe de réalisation des travaux de remplacement de la structure P-03945B située sur le chemin Saint-Joseph

Le conseil accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-03945B tel que présenté à la réunion du 16 janvier 2024.

Rés. 2024-03-070 : Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) – Lac Croche

Le conseil adhère au programme d'échantillonnage du Réseau de surveillance volontaire des lacs pour le Lac-Croche pour l'année 2024 au coût de 270\$.

Rés. 2024-03-071 : Acquisition du réseau d'égout privé de la rue Tessier

Le conseil demande aux propriétaires de la rue Tessier de céder gratuitement le réseau d'égout privé à la municipalité afin de pouvoir effectuer la réfection de ce réseau et autorise Éric Blouin, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer tout document relatif à cette acquisition.

Rés. 2024-03-072 : Demande de modification du règlement de zonage 337-2016 des propriétaires du 190, chemin du Barrage

Le conseil refuse de modifier le règlement de zonage 337-2016 afin de permettre la construction d'un deuxième chalet sur le même terrain.

Rés. 2024-03-073 : Formation obligatoire

« CCU : Mode d'emploi » pour les membres du conseil consultatif en urbanisme

Le conseil accepte de payer les frais d'inscription des 5 membres du conseil consultatif en urbanisme pour la formation obligatoire « CCU : mode d'emploi » offerte par la FQM au coût de 160\$ plus taxes par participant.

Rés. 2024-03-074 : Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice/Mai, mois de l'arbre et des forêts

Le conseil autorise Valérie Fiset, directrice générale, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2024-03-075 : Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite/ Demande d'autorisation pour organiser annuellement « Le P'tit Bazar du Jésusite »

Le conseil autorise la tenue annuelle du P'tit Bazar du Jésusite pendant la fin de semaine de la Fête des Patriotes.

Rés. 2024-03-076 : Nomination du comité consultatif en loisirs et tourisme

Le conseil nomme Annie Bédard, France Déry, Xavier Fleury-Germain, Jessica Val, un administrateur de Promotion Ste-Thècle et un administrateur de Tourisme Sainte-Thècle en tant que citoyens et Sébastien Moreau et Éric Blouin en tant qu'élus, sur le comité consultatif en loisirs et tourisme de Sainte-Thècle.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

Sébastien Moreau donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 409-2024 : modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec et dépose le projet de règlement 409-2024 : modifiant le

règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

Rés. 2024-03-077 : Salon du livre de Trois-Rivières – Inscription de deux bénévoles

Le conseil autorise deux bénévoles de la bibliothèque municipale à participer au Salon du livre de Trois-Rivières et les frais d'inscription et de déplacement seront à la charge de la municipalité.

Rés. 2024-03-078 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale

Le conseil autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière pour les célébrations locales 2024 pour l'organisation d'activités pour la Fête Nationale.

Rés. 2024-03-079 : Appui pour un réseau cellulaire fiable

Le conseil appuie les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre et demande au gouvernement du Québec :

- de réaliser une évaluation des infrastructures actuelles, afin d'y apporter rapidement les changements nécessaires;
- de déployer toute l'énergie nécessaire pour faire pression auprès du CRTC afin que les compagnies qui sont distributeurs de réseau cellulaire élargissent leurs services au-delà des grands centres urbains;
- de prendre conscience que c'est en région éloignée que le besoin de réseau est nécessaire;
- de respecter ses engagements en priorisant dès à présent, un réseau fiable pour tous les citoyens de la grande région de Portneuf et Mékinac, et d'ajouter la Municipalité de Sainte-Thècle (notamment le secteur du Lac-du-Jésuite) dans ses priorités.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 1^{er} avril 2024 à 20 heures, à la salle du conseil, local 213 de l'Hôtel de Ville.



CECI EST LE DERNIER BULLETIN MUNICIPAL FORMAT PAPIER!

PUISQUE LE PUBLISAC CESSERA D'ÊTRE DISTRIBUÉ EN AVRIL, LE BULLETIN MUNICIPAL PASSERA EN MODE VIRTUEL, SOUS FORMAT INFOLETTRE. INSCRIVEZ-VOUS AU WWW.STE-THECLE.QC.CA EN CLIQUANT SUR LE LIEN EN HAUT À DROITE DE LA PAGE.

SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET, VOUS DEVREZ PROCURER UNE COPIE DE L'INFOLETTRE DIRECTEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, LAQUELLE SERA DISPONIBLE LE DERNIER MARDI DE CHAQUE MOIS.



RÈGLEMENT 408-2024 : Modifiant l'annexe A et B du règlement no 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

- **ATTENDU** que la municipalité avait installé un sens unique sur la rue Lavoie, car la visibilité sur la rue Saint-Jacques en provenance de la rue Lavoie était nulle à cause d'un bâtiment situé dans la marge avant du terrain à l'intersection de ces deux rues;
- **ATTENDU** que le bâtiment en question a été démolit et que la visibilité est maintenant excellente;
- **ATTENDU** que la rue est également élargie par les stationnements devant l'église;
- **ATTENDU** qu'il serait plus pratique pour les services publics et pour les automobilistes que la rue Lavoie ne soit plus à sens unique;
- **ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et qu'un projet de ce règlement a également été déposé à cette même séance;

RÉS. 2024-03-067 : EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2. Le texte suivant est retiré de l'annexe A :

Circulation à sens unique ou entrée interdite

Circulation à sens unique

La circulation se fait à sens unique sur la rue Lavoie, soit de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Gabriel.

Article 3. La section « Stationnement interdits » est modifiée comme suit :

Ajout de l'item suivant :

- Rue Saint-Jacques, de l'intersection de la rue Lavoie jusqu'au numéro civique 330, sur une distance de 11 mètres *sur approbation du Ministère des Transports*

Remplacement de l'item suivant :

- Lavoie (rue) : de la rue Saint-Jacques jusqu'au poteau d'utilité publique, sur les deux côtés de la rue

Par l'item suivant :

- Lavoie (rue) : de la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue Saint-Gabriel sur les deux côtés de la rue

Article 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Thècle, ce lundi 11 mars 2024.

PROJET

Règlement 409-2024 : Règlement modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

- **ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac Croche par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;
- **ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac du Jésusite par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important
- **ATTENDU QUE** la municipalité est compétente dans le domaine de l'environnement, de la salubrité et des nuisances et peut adopter des règlements en ces matières selon les articles 4 et 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- **ATTENDU QUE** la municipalité peut prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'une tarification selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- **ATTENDU QU'UN** avis de motion a été préalablement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance régulière de ce conseil tenue le 11 mars 2024;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2024 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

Article 2 – Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre Règlement modifiant le règlement numéro 399-2023 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

Article 3 – But du règlement

Le présent règlement a pour objectif de modifier l'article 13 afin de préciser les personnes qui peuvent faire la demande d'une vignette et les conditions d'obtention de la carte à puce électronique et l'article 14 afin de modifier les tarifs exigibles à l'émission de vignettes et de cartes à puce électronique.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 17

L'article 17 est modifié et remplacé par le texte comme suit :

Les tarifs exigibles préalablement à l'émission de vignettes sont les suivants :

- A) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 16a);
- B) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 16b);
- C) 60\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 16c);
- D) pour une vignette émise en vertu de l'article 16d);
 - 1. 60\$ pour une embarcation à moteur de 50 HP et moins;
 - 2. 120\$ pour une embarcation à moteur de 51 à 75 HP;
 - 3. 180\$ pour une embarcation à moteur de plus de 75 HP;
- E) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 16e);
- F) Dépôt de 20\$ pour l'obtention d'une carte à puce électronique et frais non-remboursables de 30\$ pour l'entretien de la barrière.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Section Urbanisme et travaux publics



Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vous pouvez communiquer avec Monsieur Benoît Caouette pour l'émission de vos permis. Son horaire est habituellement les lundis et mardis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au (418) 289-2070 poste #4 ou par courriel à l'adresse: inspecteur.ste@regionmekinac.com.

Sans permis, c'est pas permis!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation**, pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*. Bien que le délai est habituellement plus court, l'inspecteur a 30 jours pour émettre votre permis, faites votre demande sans tarder!



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Date limite pour enlever les abris d'auto temporaires : 30 avril 2024



ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'ÉTÉ

Prendre note que l'écocentre municipal sera ouvert selon l'horaire d'été à compter du 6 avril 2024, soit tous les samedis, de 9h à 12h et de 13h à 16h.



LICENCE POUR CHIEN

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une nouvelle licence au bureau municipal. Si vous ne pouvez passer pendant les heures d'ouverture, communiquez avec nous par téléphone au (418) 289-2070 ou par courriel à ste-thecl@regionmekinac.com pour vous la procurer. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 35\$ pour un chien non-stérilisé et de 25\$ pour un chien stérilisé. La licence est gratuite si elle est demandée par une personne handicapée pour son chien-guide, sous certaines conditions. Le coût du permis émis à un propriétaire d'animalerie ou à un propriétaire de chenil est fixé à 150\$ par année. **La limite est de 2 chiens par propriété en périmètre urbain.**

NORMES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Obligation d'enregistrement des chiens et obligation de la municipalité de remettre une médaille;
- Obligation du chien de porter en tout temps la médaille délivrée par la municipalité;
- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser tenu d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre et si le chien pèse plus de 20kg, porter en tout temps attaché à sa laisse, un licou ou harnais;
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une autre personne sans son consentement.

Section Activités



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org www.aidantsvalleebatiscan.org

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE!**

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répît à domicile

Club de scrabble



Une activité sociale, amicale, divertissante! Si tu aimes jouer avec les lettres ou les mots, viens rejoindre le groupe, le mardi à 13h15, au Pavillon Desjardins, 140, rue Saint-Jean, à Sainte-Thècle.

Aucune compétition entre les personnes, c'est le scrabble « Duplicate ». Tu apportes ton jeu, sinon il y en a au local...

Tu peux communiquer avec Lise Trudel (418-289-2587) ou Guylaine Veillette (418-289-2407) pour avoir plus d'informations.

L'équipe existante se fera un plaisir de t'accueillir!

ViActive est de retour!



Tous les mardis, de 10h à 11h à la Salle Aubin.

Coût de 2\$ pour la session.

Pour informations, communiquez avec : Claire Bélisle 418-289-2229 ou Louise Lesieur 418-289-2056

Déjeuner mensuel des Chevaliers de Colomb



Dimanche le 7 avril 2024
au sous-sol de l'église après la messe de 9h

Coût du déjeuner : 12\$

Informations : Léon Gagnon 418-322-5535 et
Jean Paquin 418-289-2629

PROGRAMMATION AVRIL 2024

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!

<p>CABANE À SUCRE Chaque membre peut inviter un(e) ami(e) adulte. 25\$/personne. Transport fourni à partir de Ste-Thècle et de Ste-Anne-de-la-Pérade jusqu'à la Cabane. Retour vers 15h00.</p>	<p>Jeudi le 4 avril de 11h30 à 15h00 Sucrerie Boisvert 11 Rang de la Rivière Batiscan Nord-Est, Saint-Stanislas</p>
<p>CAFÉ JASETTE : Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.</p>	<p>Mardi le 9 avril à 13h30 Café La Tribu 955 Rue Notre Dame, Saint-Maurice</p> <p>Jeudi le 11 avril à 13h30 Au Petit Palace, 204 Rue Masson, Ste-Thècle</p>
<p>CONFÉRENCE GRATUITE « COMMENT FAIRE FACE À LA CHARGE MENTALE » Pour les personnes qui désirent mieux gérer le stress et vivre davantage de satisfaction dans ce monde où tout va vite. Nous les aidons à se recentrer, se choisir, vivre plus d'amour pour elles-mêmes et se diriger vers la vie qu'elles souhaitent. Transport gratuit! Repas « Boîte à lunch » disponible à 15\$ sur réservation avant le 11 avril. La boîte à lunch comprend un Wrap au poulet mariné, une salade de pâte classique, un VS, des crudités et trempette du fromage et des noix ainsi qu'un dessert préparé par les traiteurs LES MILES de St-Prospér.</p>	<p>Jeudi le 18 avril Repas de 16h30 à 17h30 Conférence de 17h30 à 19h30 Domaine Seigneurial Sainte-Anne 200 rue Principale À Ste-Anne de la Pérade</p>
<p>CAFÉ-RENCONTRE « RIRE POUR SE LIBÉRER » Le rire permet d'évacuer le stress : quand on rit, on sécrète des endorphines, des hormones qui réduisent la production d'adrénaline générée par le stress. Le rire nous permet aussi de détendre nos muscles et d'oxygéner notre cerveau et notre cœur. Riez-vous assez chaque jour?</p>	<p>Mardi le 23 avril à St-Luc Jeudi le 25 avril à Ste-Thècle (local 217) En virtuel (# réunion 206 588 1781) Mardi le 23 avril à 13h15</p>
<p>GROUPE DE DISCUSSION ET ART THÉRAPIE Amenez des amis, des voisins qui, comme vous sont proches aidants et qui auraient besoin de nos services de soutien. De plus, venez expérimenter un exercice d'art thérapie en groupe pour une expérience unique et enrichissante.</p>	<p>Mercredi le 24 avril De 13h00 à 16h00 Restaurant Le Villageois 828, Notre-Dame, St-Narcisse Café et dessert offert!</p>

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou
par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com
Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)
St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)



APHA
Association des Personnes
Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630
www.apham.org ou sur

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informé et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Mercredi 03 et 17 Activités régulières (Viactive, soupe de l'amitié, jeux et plus)

Mercredi 10 Cabane à sucre à la Salle Aubin

Mercredi 24 Dîner conférence "La zoothérapie"

Jeudi 04 et 18 Cuisines collectives

Vendredi 15 Joute des Cataracts à Shawinigan

Pour des raisons hors de notre contrôle il peut y avoir des changements à l'horaire.



Bibliothèque municipale

Nouveautés du mois!

Romans adultes	
Titres	Auteurs
Autoportrait d'une autre	Élise Turcotte
Les prophéties de la montagne	Pattie O'Green
Havre-Saint-Pierre	Abla Farhoud
Documentaire	
Les ombres familiales	Vincent Brault
Album jeunesse	
Pépin et coco	
BD jeunes	
L'iris blanc	

Heures d'ouverture

Mercredi : 13 h à 20 h

Samedi : 9 h à 11 h

Bienvenue à tous!



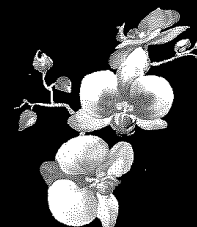
*Clinique Professionnelle de
Soins de Pieds Ste-Thècle*

418-507-6352

Go rendezvous.com


Nathalie Bédard

Esthéticienne, électrologue



- Soins de visage
- Épilations
- Microdermabrasion
- Traitements du visage spécifiques
- Soins des mains

281, rue Piché, Sainte-Thècle

 [esthétique nathaliebedard](#)

418 289-3646



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

301, rue Saint-Jacques, local 218-A
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
418 289-2880

aqdrmekinacadm@gmail.com
www.aqdrmekinac.org

 Suivez-nous sur Facebook!



MASSAGES THÉRAPEUTIQUES


- détente
- sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- aux bambous
- vacuothérapie/ventouses
- de tête
- hawaïen
- femmes enceintes
- réflexologie
- pour enfants
- soins du visage

TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)

Thérapeute autorisée d'AMIS-N Inc.
Reçu d'assurance disponible

Sainte-Thècle

Pour prendre rendez-vous **418 289-3320** | Suivez-moi 



Le Service d'aide en impôt-Programme des bénévoles permet à des personnes de recevoir les prestations et les crédits auxquels elles ont droit, par exemple les prestations pour enfants, le crédit d'impôt pour solidarité ou le crédit pour la TPS/TVH.

Pouvez-vous bénéficier du service d'aide en impôt?

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste **et** une situation fiscale simple.

Le revenu familial maximal est de

- 35 000\$, dans le cas d'une personne seule;
- 45 000\$, dans le cas d'un couple (ajoutez 2 500\$ pour chaque personne à charge supplémentaire);
- 45 000\$, dans le cas d'un adulte avec un enfant (ajoutez 2 500\$ pour chaque personne à charge supplémentaire).

Les séances de préparation de déclarations de revenus sont organisées par de nombreux organismes participants du Québec et sont offertes de février à avril ainsi que le reste de l'année, dans certains cas.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de l'ARC ou de Revenu Québec aux numéros suivants:

ARC: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299

Documents requis

Lorsque vous vous présentez à une séance de préparation de déclarations de revenus, veuillez apporter vos feuillets de renseignements fiscaux, vos relevés, vos reçus, vos avis de cotisation de l'année précédente et tout autre document pertinent. Ces documents sont nécessaires dans le cadre de la production de vos déclarations de revenus du Canada et du Québec.

 Pour connaître les endroits où ce service est offert ainsi que les horaires, consultez revenuquebec.ca/benevoles.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency





Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (**ISP3026**) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#) ;
- ✓ votre revenu est inférieur à 21 624 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 28 560 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 39 984 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 51 840 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (**ISP3025**) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :



En ligne, sur le **site Internet** de [Service Canada](#);



Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;



Par la poste, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

Cub Cadet

JOURNÉE PORTES OUVERTES



RABAIS
JUSQU'À

500\$

SUR
TRACTEURS
EN
INVENTAIRE



MÉCANIQUE
Michel Delisle
ATELIER RÉPARATION MÉCANIQUE
418 277-9004

www.mecaniquemicheldelisle.com

Fêtes ses
20 ans

NOUS VOUS ATTENDONS
LE MARDI 23 AVRIL
DE 10H À 19H

225 RUE ROMPRÉ, SAINT-UBALDE

- Chaque achat d'un équipement -
Vous offre
la chance de
GAGNER
un robot de tonte
- IMOW 632P -
Valeur 2199\$
Du 1er avril au 28 juin 2024

Seulement chez

MÉCANIQUE
Michel Delisle
ATELIER RÉPARATION MÉCANIQUE
225, Rue Rompré, St-Ubalde
418-277-9004
www.mecaniquemicheldelisle.com



STIHL

Achetez en ligne ou en magasin chez Mécanique Michel Delisle pour tenter votre chance



Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com



JACQUES VÉRONNEAU
D.M.D., M.Sc., Ph.D.
Dentiste généraliste

250-B, rue St-Gabriel
Ste-Thècle, QC G0X 3G0
ste-theacle@cliniquesveronneau.com

Ass. Prof., Université McGill

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com

Service d'urgence
450-771-6330



Centre de service
250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459



Marie-Claude Beaudry

Esthéticienne & Électrolyste

Sur rendez-vous
mcbesthetique@gmail.com
418 922-3128

Membre de l'association des professionnels
en électrolyse et soins esthétiques du Québec

500, rue St-Jacques, Ste-Thècle (QC) G0X 3G0



CLINIQUE PROFESSIONNELLE DE
massothérapie
DE LA MAURICIE

ORTHOTHÉRAPIE, KINÉSITHÉRAPIE ET MASSOTHÉRAPIE

131 RUE LAVOIE, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
Joanne 418-289-4059 Daniel 418-507-6276



**GARAGE
RENÉ
LEFEBVRE**

DÉBOSELAGE / PEINTURE
RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT)
REPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISÉ

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984
951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950



Mario Gélinas

Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules

Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES

R.B.Q. 8343-9976-16 **RÉPARATION**

Tél. : (819) 539-5881 Paget : (819) 372-3668



GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.

Katherine Lebrun
Notaire

340, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle QC
G0X 3G0

T 418 289-2853
F 418 289-3000
klebrun@notarius.net

gervaisbelangernotaires.com

Dery Télécom

www.derytele.com



1-866-544-3358



RESTAURANT • TERRASSE

204, RUE MASSON
SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC)
G0X 3G0

418 289-2939
aupetitpalace.com

f /aupetitpalace

Ambiance familiale : Spécialités maison / Tables d'hôte / Commandes pour emporter
Déjeuners : En semaine jusqu'à 11 h / Week-ends et fériés jusqu'à 14 h
Salle de réception : Capacité de 40 à 50 personnes (réunions, occasions spéciales)

POUR INFORMATION, CONTACTEZ

ISABELLE GÉLINAS, COPROPRIÉTAIRE

• LES MARCHÉS •

Suivez-nous sur 

Tradition

171 Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0

☎ 418 289-2240

☎ 418 289-2323

☎ 418 507-2240

tra08690stethecle@sobeys.com



Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à :



131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
1673gerant@familiprix.ca

Suivez-nous sur :



familiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 19H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : FERMÉ



**Corporation Transport Adapté
Mékinac**
Info: 418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 Passager =	3.25\$	3.25\$
Carte mensuelle=	85.00\$	85.00\$
Laissez-passer=	60.00\$	60.00\$
20 passages		



Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur

Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée

570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com



AIDE CHEZ SOI
Mékinac

301, rue St-Jacques # 201
Sainte-Thècle (Qc) G0X 3G0

418 289-2265
info@aidesmekinac.ca

WWW.AIDESMEKINAC.CA



Garage Roger Plamondon 2010 Inc.

310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0



- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

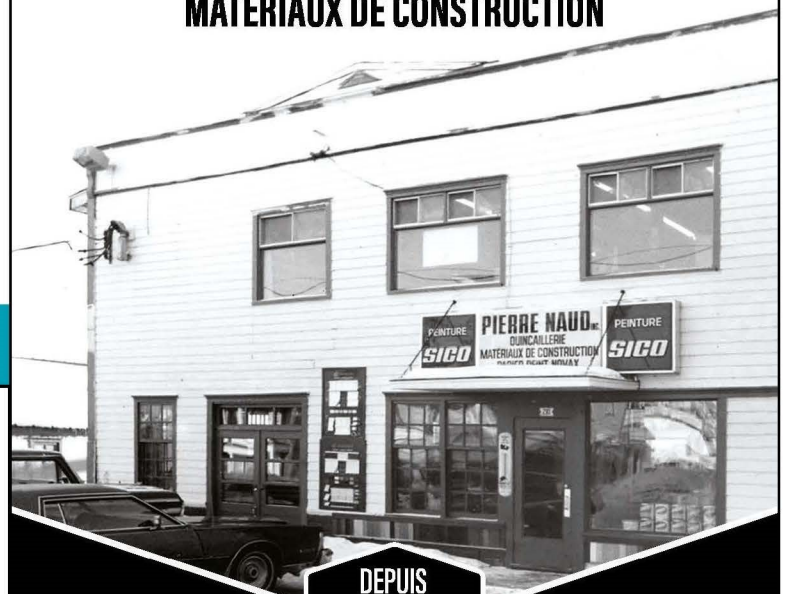
Tél./Télé.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com



Les Portes et fenêtres FUSION sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER - SERVICE D'INSTALLATION
portes intérieures / extérieures - fenêtres PVC / aluminium / hybrides

**QUINCAILLERIE - MOULIN À SCIE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**



**DEPUIS
1890**

418 289-2712 - PIERRENAUD.COM

281, rue Masson, Sainte-Thècle